



AVIS AU PUBLIC

COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM ⁽¹⁾	DÉC ⁽²⁾	ITM ⁽³⁾	ENV ⁽⁴⁾	COM ⁽⁵⁾	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
3/2007/0084/178 Dérog.	19.01.24		X	X			FONDATION LETZEBUERGER KANNERSUERF	Dérogation relative à l'exploitation d'un établissement d'hébergement	9, Rue de Syren à Alzingen	26.06.24	05.08.24
3A/2024/2772/183	01.07.24	X		X			SIMON-CHRISTIANSEN & ASSOCIES	Exploitation de 5 ponts élévateurs AUTO STENHOH Type MagIX 35 LSMG	5, rue des Joncs à Howald	24.07.24	08.08.24
1/2024/0273	21.06.24	X			X		MYLAR SPECIALTY FILMS LUXBG SA	Modification des autorisations 1/2019/0047 et 1/2020/0372)	2, rue Général Patton à Contern	24.07.24	08.08.24
1/2024/0274	21.06.24	X			X		Performance Solutions Luxembourg	Modification des autorisations 1/2019/0179)	2, rue Général Patton à Contern	24.07.24	08.08.24
3A/2024/2859/176	08.07.24	X		X			MPG Sarl pour le compte de Mme. THILL	Exploitation d'un monte escaliers	56, Ceinture Um Schlass à Hesperange	24.07.24	08.08.24
4/2024/0135	11.07.24	X			X		M. Luc KIEFFER	Exploitation d'un rucher d'abeilles	32, rue de Gasperich à Hesperange	24.07.24	08.08.24
1/2023/0628	30.11.23		X		X		PROXIMUS Luxembourg SA	Exploitation d'un site radiotechnique sur un pylône	7a, rue des Promenades à Itzig	03.07.24	12.08.24
3B/2024/0023	18.03.24	X			X		ARO SA	Excavation dans la roche et autres	35, rue des Bruyères à Howald	31.07.24	15.08.24
3A/2024/2902/166	09.07.24	X		X			COMMUNE DE HESPERANGE	Modification de l'autorisation 3A/2023/0916	20, rue de Syren à Alzingen	31.07.24	15.08.24
1/2023/0582	26.10.23		X		X		MULLER PNEUS SARL	Exploitation d'un atelier et garage de réparation et d'entretien de véhicules et dépôt de	23, Rue d'Orchimont à Luxembourg	10.07.24	19.08.24
1/2024/0021	12.01.24		X		X		KUBISSIMO SARL	Modification du parking couvert et des installations de production de froid (1/05/0085)	1, Peterelchen à Howald	10.07.24	19.08.24
3A/2024/2259/174	15.05.24		X	X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'une potence Vetter type MOP12-PRE3, 2-4-5	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	10.07.24	19.08.24
3A/2024/2593/166	14.06.24		X	X			CRECHE BEIM KLENGE FUUSS	Modification d'une crèche	5, rue Théodore Speyer à Howald	17.07.24	26.08.24
1/2023/0582/157	26.10.23		X	X			PNEUS MRECHES SARL	Exploitation d'un atelier et garage de réparation et d'entretien de véhicules et dépôt de	23, Rue d'Orchimont à Luxembourg	17.07.24	26.08.24
3A/2024/2721/176	26.06.24		X	X			COMAT SA	Exploitation d'une grue d'ateliermarque BAHCO type BH6FC1000	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	24.07.24	02.09.24
3A/2024/1825/176 rect	17.04.24		X	X			M. Jean STEFFES	Exploitation d'un monte escaliers	51, rue Henri Entringer Howald	24.07.24	02.09.24
3/2023/0278	26.09.23		X		X		M. Marc FEYDER	Stockage de substances et mélanges classés	93, rue de Bettembourg à Fentange	24.07.24	02.09.24
1/2018/0258/149/Dér. 5,6,7,8	25.06.24		X	X			SOLUDEC SA	Exploitation de construction et exploitation d'un immeuble adm.	60, rue des Bruyères à Howald	31.07.24	09.09.24
1/2024/0021/170	25.07.24		X	X			KUBISSIMO SARL	Modification du parking couvert et des installations de production de froid (1/05/0021)	1, rue Peterelchen à Howald	31.07.24	09.09.24

DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les établissements des classes 1 et 2, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la **maison communale** et, de manière bien apparente, à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.
A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de **15 jours** au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.
Les établissements des classes 3, 3A et 3B sont soumis à l'autorisation des ministres, **sans qu'il y ait lieu de recourir à la procédure d'affichage et publication** de la demande d'autorisation.

NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des **décisions** en matière d'établissements classés par affichage à la **maison communale** pendant **40 jours** tandis qu'elles ne sont **pas** affichées à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.
Un **recours** pourra être introduit devant le **Tribunal Administratif** qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de **40 jours**. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.
Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.



Hesperange, le 31 juillet 2024
Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,

[Signature]

Marc LIES